

Fiscalité appliquée au capital-investissement

DURÉE : 1 JOUR

(SOIT 7 HEURES)

Objectif

Maîtriser les principes de la fiscalité appliquée aux opérations de capital-investissement.

Programme

INTRODUCTION

- Les principales problématiques fiscales dans les opérations de capital-investissement
- Quid de l'actualité fiscale en cours ?

ENVIRONNEMENT FISCAL DE LA CESSION

- Régime des plus-values des cédants : dispositif de droit commun, régime transitoire en cas de départ à la retraite
- Réorganisation préalable à la cession des titres : apports-cession, donations préalables
- Opportunité d'une délocalisation à l'étranger
- Fiscalité du patrimoine consécutivement à la cession : ISF, bouclier fiscal

MONTAGE DE L'OPÉRATION DE LBO

- Management package : enjeux et contraintes, actualité jurisprudentielle
- Recherche de l'effet de levier fiscal : intégration fiscale, distribution de dividendes...
- Les limites à l'effet de levier fiscal : limitation progressive de la déductibilité des charges financières (limitation générale, « Amendement Charasse », « Amendement Carrez », règles de sous-capitalisation...)
- Autres aspects fiscaux : comptabilisation des frais d'acquisition, des frais d'emprunt, aspects TVA...

Publics visés

Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs de participations, gérants, avocats, juristes, experts-comptables, auditeurs...

Pré-requis

Pour suivre efficacement ce stage, les stagiaires devront maîtriser les bases de la fiscalité de l'entreprise.

Les + pédagogiques

Les exposés des intervenants seront complétés de cas pratiques issus de leur pratique professionnelle.

Informations pratiques

- Participants : 15 maximum
- Lieu et horaires : Paris - 9h00/17h30
- Homologation : CNB (avocats)
- Bulletin d'inscription p. 88 ou sur www.afic.asso.fr

Cycle

Cycle chargé d'affaires capital-investissement

Consultez la page 75

Tarifs (Déjeuner inclus)

1 070€ HT* / 909€ HT**

(* Tarifs pour les non membres AFIC

(**) -15% pour les membres AFIC

Dates

- 17 juin 2016
- 29 novembre 2016

Renseignements

Tél. : 01 47 20 62 67 - formation@afic.asso.fr



INTERVENANTS :

- Thierry JESTIN, Avocat Associé, PDGB
- Christophe VANNOOTE, Avocat Associé, PDGB